

Atelier vidéo pour les jeunes Règlement 2024

But du cours

Le but de cet atelier vidéo consiste à fournir aux participant/es les règles de base pour la réalisation d'un court-métrage documentaire. Cet atelier est dirigé par un professionnel, réalisateur/trice confirmé/e.

Conditions d'inscription

Cet atelier vidéo est réservé aux jeunes de 16 à 22 ans. Inscription sur le site www.fifad.ch avec photo d'identité, CV et lettre de motivation.

La sélection des candidat/es est effectuée par la Direction du Festival et le professionnel qui assure la formation.

Pour les mineurs, un accord parental est indispensable.

Frais

Participation aux frais : 150.- pour la semaine de cours et 100.- supplémentaire de participation au logement si nécessaire.

A verser d'ici au 20 juillet 2024 sur le compte :

BCV

CH 60 0076 7000 R089 3626 0

Nom : Association des amis du festival du film alpin

Communication : Atelier vidéo 2024

Cette participation comprend la formation proprement dite, ainsi que les repas et le logement (si ce dernier est nécessaire) pendant 5 jours.

Conditions de remboursement

- En cas de non-paiement dans les délais, l'inscription est automatiquement annulée.
- En cas d'annulation entre le 20 juillet et le 28 juillet, 50% remboursable.
- Pas de remboursement en cas d'annulation à partir du 1er août ni en cas de renoncement en cours de stage

Déroulement du cours

Le cours se déroule sur 5 jours aux Diablerets, du lundi 5 août au vendredi 9 août. Les participants s'engagent à être présents toute la durée du cours.

Les participant/es sont réparti/es en groupe de deux. Chaque binôme dispose d'une caméra et d'un micro fournis par le FIFAD.

Droits d'auteurs

Les droits d'auteurs appartiennent aux candidat/es. Le FIFAD se réserve toutefois un droit de diffusion pendant une année, dans le cadre de la promotion du Festival.